

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 394

14 février 2012

SOMMAIRE

AAA Participations Sarl	18906	GGP Lux Co.	18876
Acadia S.A.	18889	G.I.T.C. S.A. (Global Investment and Trading Company S.A.)	18900
Agence d'assurances Antony, Korac & Vogel S.à r.l.	18902	Glassbeads S.à r.l.	18866
BERF Luxco 1	18883	Global Equities and Real Estate S.A.	18908
Danluxinvest S.A.	18902	Global Sporting Rights S.à r.l.	18901
Decofinance S.A.	18881	Greenman AUTO S.A.	18901
EDC Luxembourg S.à r.l.	18866	Growth Yield Return S.A.	18908
Eurinox S.A.	18866	GS Quadrat Holding S.à r.l.	18908
Eurinox S.A.	18875	Hagimmo S.A.	18911
Eurinox S.A.	18875	Hagimmo S.A.	18911
Euroter S.à r.l.	18875	Hagimmo S.A.	18906
Finepar S.A.	18888	Harbinger Capital Investments S.à r.l. ...	18911
Fineq S.A.	18888	Harmony Concept S.à r.l.	18912
Fiwarec s.à r.l.	18888	Hightly Corporation S.C.A.	18911
Flint Holding S.A.	18888	HSBC Global Investment Funds	18912
Floc S.à r.l.	18882	Hunza Ventures II S.C.A., SICAR	18912
FoamCo 2	18866	Information & Communication Technologies Europe S.A.	18908
FoamCo 3	18876	Jivago S.A.	18901
FoamCo 4	18887	Marble and Quartzite Holdings S.à r.l. ...	18876
Format S.à r.l.	18888	Paramount Dallion Investors VI S.à r.l. ...	18889
Fu Hua S.à r.l.	18900	PEC Holdings S.à r.l.	18909
Garden Property S.A.	18905	Real Equity SA	18912
GBTI S.à r.l.	18906	Royal Kebab S.à r.l.	18901
Geogare 1	18907	ROYAL Luxembourg SOPARFI S.A.	18907
Geogare 2	18907		
Gesylux S.A.	18907		

Eurinox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 33.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003691/10.

(120003223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Glassbeads S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 100.571.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 27 décembre 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission de Monsieur Bruno LAMBERT de ses fonctions de gérant de la Société avec date d'effet au 18 octobre 2011.

L'assemblée générale de la Société a nommé Monsieur Michael HOY, né le 5 mars 1968 à Welwyn Garden City (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 17-19 Maddox Street, W1S 2QH London (Royaume-Uni), comme gérant de la Société, avec date d'effet au 27 décembre 2011. Son mandat est de durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003728/16.

(120002471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

FoamCo 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 121.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003700/9.

(120003077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

EDC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 165.913.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

ROSEVARA LIMITED, R.C. Dublin N° 196 711, a company established and having its registered office at Eaton Neary, Custume Place, Athlone, Republic of Ireland,

here represented by Mr Max MAYER, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as said before, has requested the notary to draw up the following articles of association of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it declares to establish as follows:

I. Name - Registered Office - Purpose - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "EDC Luxembourg S.à r.l." (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and nowhere else, by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or any other countries, by a resolution of the Board.

Art. 3. Corporate object. The Company's object is, in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio of shares created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a "Société de Participations Financières", according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

The Company may also grant any loans or guarantees to the physical persons or the companies who are directly or indirectly linked to the Company or its group of companies.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at eleven thousand Pounds Sterling (GBP 11,000.-), represented by eleven thousand (11,000) shares in registered form, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and, for the avoidance of doubt, will never be kept outside of the Grand Duchy of Luxembourg, and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers, all being residents of the Grand Duchy of Luxembourg and/or Switzerland. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board). The managers need not be shareholders. The managers are appointed and dismissed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders acting on the votes of a majority of the share capital, which determines their powers and the duration of their mandates.

7.2. The managers of the Company shall be selected on the basis of their professional expertise and knowledge of the Company's business.

7.3. The Board shall consist of a minimum of three managers. Managers shall be designated as "A managers" if they are tax resident in Luxembourg and "B managers" if they are not tax resident in Luxembourg. The Board must always have a majority of A managers.

7.4. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Subject to clause 8.1 (iv), the Board exercises central management and control of the Company and may not delegate such management and control. The Board will exercise such power in the Grand Duchy of Luxembourg only.

(iii) The Board shall meet regularly to consider the affairs of the Company and shall hold at least one Board Meeting each quarter, which shall take place in Luxembourg.

(iv) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board provided that (a) such matter are non strategic and administrative decisions, and (b) such powers shall only be delegated to non-UK or non-US resident persons and shall not be exercised in the UK or the US.

8.2. Procedure

(i) The Board meets in the Grand Duchy of Luxembourg only, upon the request of any one (1) manager. The meeting may take place by telephone, video conference call or any other similar means of communication provided that at least one (1) manager is present in Luxembourg, and any manager participating by other means is not doing so from the UK or the US.

(ii) Written notice of any meeting of the Board, together with a full agenda for the meeting and any discussion paper or other relevant information, is given to all managers at least seven (7) days in advance of the date set for such meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may be waived by a manager in writing. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if (a) a majority of its members is present or represented; and (b) of the managers present, a majority are A managers. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Circular resolutions considered and signed by all the managers outside of the UK (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. Such Managers Circular Resolutions may be signed in identical counterparts and may be evidenced by letter or facsimile.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters (a) by the sole signature of one A manager for any act not exceeding a value of five thousand Pounds Sterling (GBP 5,000.-); and (b) for any act exceeding a value of five thousand Pounds Sterling (GBP 5,000.-) by the joint signatures of any two A managers or of one A manager and one B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders held outside the UK (the General Meeting), or by way of circular written resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Company shall hold at least one General Meeting each year and such General Meeting shall be held in Luxembourg

(ii) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager, or shareholder(s) representing more than one-half of the share capital. Without prejudice to the possibility to have Shareholders Circular Resolutions, all General Meetings will be held exclusively in the Grand Duchy of Luxembourg.

(iii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) General Meetings are held at such place in the Grand Duchy of Luxembourg and time specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting, provided that any such attorney is a non-UK resident.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders, upon proposal of the Board, within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements of the Grand Duchy of Luxembourg to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2012.

Subscription and Payment

ROSEVARA LIMITED represented as stated above, subscribes to eleven thousand (11,000) shares in registered form, with a par value of one Pound Sterling (GBP 1-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of eleven Pounds Sterling (GBP 11,000.-).

The amount of eleven thousand Pounds Sterling (GBP 11,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,100.-.

The corporate capital is valued to EUR 13,102.40-.

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at three (3);
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

A managers

- Mr Marco RIES, Réviseur d'entreprises, born in Esch-sur-Alzette (Luxembourg) on 6th January 1959, professionally residing in L-2121 Luxembourg-Kircherg, 231, Val des Bons Malades;

- Mrs Geneviève BLAUEN-ARENDT, Company Director, born in Arlon (Belgium) on 28th September 1962, professionally residing at L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

B manager

- Mr Sébastien MOERMAN, Trust & Estate Practitioner, born in Montélimar (France) on 17th March 1973, professionally residing in CH-6304 Zoug (Zug), 5, Bundesstrasse (Switzerland).

3. The registered office of the Company is set at L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Junglinster, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société ROSEVARA LIMITED, R.C. Dublin n° 196 711, ayant son siège social à Eaton Neary, Custume Place, Athlone, République d'Irlande,

représentée par M. Max MAYER, employé privé, avec adresse professionnelle à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "EDC Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, et nulle part ailleurs, par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg que dans d'autres pays, par décision du Conseil.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille d'actions créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société peut également accorder des prêts ou des garanties aux personnes ou aux sociétés qui sont liées directement ou indirectement à la Société ou au même groupe de sociétés que la Société.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est créée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à onze mille Livres Sterling (GBP 11.000.-), représenté par onze mille (11.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social, en tout état de cause ne sera jamais tenu en dehors du Grand-Duché de Luxembourg, et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou de plusieurs gérants, tous étant résidents du Grand-Duché de Luxembourg et/ou de Suisse. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Les gérants sont nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité du capital social, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants de la Société sont sélectionnés sur base de leur expérience professionnelle et leur connaissance des activités de la Société.

7.3. Le conseil de gérance se compose d'un minimum de trois gérants. Les gérants seront désignés comme «gérants A» s'ils sont résidents fiscalement au Luxembourg et comme «gérants B» s'ils ne sont pas résidents fiscalement au Luxembourg. Le conseil de gérance doit toujours être composé d'une majorité de gérants A.

7.4. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Sous réserve des articles 8.1 (iv), le Conseil exerce la gestion centrale et le contrôle de la Société et ne peut déléguer cette gestion ni ce contrôle. Le Conseil exerce ce pouvoir au Grand-Duché de Luxembourg seulement.

(iii) Le Conseil se réunit régulièrement pour discuter des affaires de la Société et tient au moins une réunion du Conseil chaque trimestre, réunion qui se tiendra à Luxembourg.

(iv) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents dans la mesure où ces pouvoirs (a) ne relèvent pas de décisions stratégiques et administratives, et (b) ne sont délégués qu'à des personnes non résidentes au RU ni aux EU et ne sont pas exercés au RU ni aux EU.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit au Grand-Duché de Luxembourg uniquement, sur convocation d'un des gérants. La réunion pourra se tenir par téléphone, visioconférence ou tout autre moyen de communication pourvu qu'au moins un (1) gérant soit présent à Luxembourg, et que tout autre gérant participant par tous autres moyens n'y procède pas depuis le Royaume-Uni ou les Etats-Unis.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants, avec l'ordre du jour complet, les documents pertinents et toute l'information nécessaire, au moins sept (7) jours avant la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer par écrit à la convocation à une réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si (a) la majorité de ses membres sont présents ou représentés; et (b) si la majorité des gérants présents sont des gérants A.

Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Les résolutions circulaires examinées et signées par tous les gérants en dehors du Royaume-Uni (les Résolutions Circulaires des Gérants), sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces Résolutions Circulaires des Gérants sont signées sur des copies identiques et peuvent prendre la forme d'une lettre ou d'un téléfax.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (a) par la signature individuelle d'un gérant A pour tout acte n'excédant pas une valeur de cinq mille Livres Sterling (GBP 5.000,-); et (b) pour tout acte excédant une valeur de cinq mille Livres Sterling (GBP 5.000,-) par les signatures conjointes de deux (2) gérants A ou d'un gérant A et d'un gérant B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés, tenue en dehors du Royaume-Uni (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) La Société tient au moins une Assemblée Générale chaque année et cette Assemblée Générale se tiendra à Luxembourg.

(ii) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associé (s) représentant plus de la moitié du capital social. Sans préjudice de la possibilité d'adopter des Résolutions Circulaires des Associés, toutes les assemblées générales seront tenues exclusivement au Grand-Duché de Luxembourg.

(iii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iv) Les Assemblées Générales seront tenues au Grand-Duché de Luxembourg au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associée ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale, pourvu que cette personne ne soit pas résidente au RU.

(vii) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés, sur proposition du Conseil, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales du Grand-Duché de Luxembourg pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

La société ROSEVARA LIMITED, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à onze mille (11.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant d'onze mille Livres Sterling (GBP 11.000,-).

Le montant d'onze mille Livres Sterling (GBP 11.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.100,-EUR.

Le capital social est évalué à 13.102,40-EUR.

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les décisions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3);
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une période indéfinie:

Gérants A

- M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg) le 6 janvier 1959, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

- Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de société, née à Arlon (Belgique) le 28 septembre 1962, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Gérant B

- M. Sébastien MOERMAN, «Trust & Estate Practitioner», né à Montélimar (France) le 17 mars 1973, avec adresse professionnelle au 5, Bundesstrasse, CH-6304 Zoug (Zug) (Suisse).

3. Le siège social de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L2121 Luxembourg-Kirchberg.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi, Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4845. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004305/479.

(120003709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Eurinox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 33.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003692/10.

(120003229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Eurinox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 33.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003693/10.

(120003237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Euroter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3541 Dudelange, 116, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 47.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003695/10.

(120002933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

FoamCo 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 121.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003701/9.

(120003084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

GGP Lux Co., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 852.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.947.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société GGP Lux Co. décidée par acte du notaire Maître Jean-Joseph Wagner en date du 13 octobre 2010, a été décidé par résolutions prises en date du 27 décembre 2011.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003727/15.

(120002891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Marble and Quartzite Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.335.950,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.296.

In the year two thousand and eleven, on the seventh of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Marble and Quartzite Holdings S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (the "Company"), having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B, number 58.296, incorporated by deed acted on February 14, 1997, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 301 of June 17, 1997, whose articles of association have been amended several time and at last by deed enacted by Maître Joseph Elvinger on December 21, 2006, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 551 of April 6, 2007.

There appeared,

- Finstone S.à r.l., a company having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, ("Finstone")
 - Mr. Casoni-Valenti Giorgio, having its professional address at 10, Xose Alvarez Blasquez, E-36203 Vigo, Spain,
 - Mr. Monteverdi Giuseppe, having its professional address at 58/A, Via 1 Maggio, I-34074 Monfalcone, Italy,
- (the «Shareholders»),

hereby represented by Mr. Regis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The meeting is presided by Mr. Regis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elected as scrutineer Solange Wolter, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requested the notary to certify that:

I.- The Shareholders presents or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 133,438 shares, representing 100.00% of the capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting was as follows:

Agenda

1. Waiving of the notice right;
2. Approval of interim financial accounts from September 30, 2011 as at the date of the Transfer;
3. Approval of the transfer of the registered seat of the Company from 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg in the Grand-Duchy of Luxembourg to 30, Staldenbachstrasse, CH-8808 Pfäffikon in Switzerland, and approval of the change of nationality of the Company from Luxembourg nationality to the Swiss nationality, subject to the registration of the Company in the Swiss commercial register, appointment of proxy-holders of the Company to proceed to the Luxembourg migration formalities;
4. Amendment of the articles of association of the Company and adoption of a new set of articles of association in order to comply with Swiss Laws to be effective upon registration with Swiss commercial register;
5. Approval of the resignation of the Managers of the Company and respective discharge to become effective upon registration of the Company with Swiss commercial register;
6. Appointment of new members of the board of managers of the Company to become effective upon registration of the Company with Swiss commercial register;
7. Appointment of a Swiss Auditor;
8. Miscellaneous.

IV.- The meeting was provided with a copy of the current articles of association of the Company; After the foregoing was approved by the meeting, the Shareholders decide what follows:

First resolution:

It was unanimously resolved that the Shareholders waive their right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them prior to the meeting: the Shareholders acknowledge that they are sufficiently informed of the agenda and consider the meeting validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the Shareholders within sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It was unanimously resolved to approve the interim financial accounts of the Company from September 30, 2011 as at the date of the Transfer.

Third resolution:

It was unanimously resolved to transfer the Company from 7a, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg in Grand-Duchy of Luxembourg to 30, Staldenbachstrasse, CH-8808 Pfäffikon in Switzerland, that the Company takes the Swiss nationality, and that the Company closes its place of business in Luxembourg (the "Migration").

It was reported that the legal personality of the Company would survive the Migration and hence the Company will be and remain the sole and full owner of all its assets and fully liable for all its debts and liabilities following the Migration. It was reported further that, following the Migration, the Company would take the form of a stock corporation ("Aktiengesellschaft") under Swiss Law.

The conditions and formalities to be complied with under both Luxembourg and Swiss laws in order to proceed with the Migration were then described to the Shareholders and the latter resolved that the Migration be subject to the condition precedent that the Company be registered with the Swiss Commercial Register (the "Condition Precedent").

It was resolved that the Migration would only be effective on and from the date of fulfillment of the Condition Precedent. The Company would be deregistered in Luxembourg following its registration in Switzerland so as fully to become a Swiss Company, governed only by the laws of Switzerland. It was highlighted further that, as from the date of its registration on the Swiss Commercial Register the company (i) would no longer be governed by Luxembourg laws and (ii) upon request to be made to the Luxembourg trade register, will be immediately de-registered.

In such respect, it was resolved to appoint Mr. Gérard Becquer and Mrs. Annie Frenot with professional address at Luxembourg, and Mr. Regis Galiotto of Etude Notaire Hellinckx, with professional address at Luxembourg, acting with full power of substitution, acting individually in the name and on behalf of the Company, to deregister the Company from the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to proceed with Luxembourg formalities.

In addition, it was resolved that further to the completion of the Migration, the registered office of the Company will be located at 30, Staldenbachstrasse, CH-8808 Pfäffikon in Switzerland. For the avoidance of doubt, such a change in the place of the registered office of the Company shall not be effective unless and until the Condition Precedent is fulfilled.

Fourth resolution:

Further to the third resolution, it was unanimously resolved to amend the articles of association of the Company and to adopt new articles of incorporation in order to comply with Swiss law (the "Amendments"). It was noted that further to the Amendments the Company shall be named "Marble and Quartzite Holdings AG". It was resolved further that the Amendments would however not be effective until and unless the Condition Precedent was fulfilled. For the avoidance of doubt, should the Condition Precedent be fulfilled, the Amendments would then be effective on and from the date of fulfilment of the Condition Precedent. It was resolved that, following the Amendments, the articles of incorporation of the Company would be drafted in accordance with the attached schedule.

It was unanimously acknowledged that the 133,438 shares of the Company with a nominal value of EUR 25 each are currently held as follows:

- Finstone S.à r.l. owns 125,498 shares;
- Mr Giorgio Casoni-Valenti owns 7,179 shares;
- Mr Giuseppe Monteverdi owns 761 shares.

It was then acknowledged that further to the Migration, the 133,438 shares of the Company will have a nominal value of CHF 30 each and that there will not be any change in the shareholding of the Company. The allocation will then be as follows:

- Finstone S.à r.l.: 125,498 shares;
- Mr Giorgio Casoni-Valenti: 7,179 shares;
- Mr Giuseppe Monteverdi: 761 shares.

Fifth resolution:

It was noted that further to the letters of resignation received, Mr. Gérard Becquer, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, Mr Roberto Colussi, residing at 10, Via Pontaccio, I-20121 Milano, Italy and Mr Juan Santos, residing at 9, rue de la Gare, F88127 Vagny, France, have tender their resignation from their function of manager of the Company to be effective on and from the Condition Precedent being fulfilled (the "Resignation"). It was unanimously resolved to approve the Resignation with effect on and from the Condition Precedent being fulfilled and to grant Mr. Gérard Becquer, Mr. Roberto Colussi, and Mr. Juan Santos discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment as managers of the Company until the date the Condition Precedent is fulfilled.

Sixth resolution:

It was unanimously resolved to appoint Mr. Piero Foresti, residing at 2, Via Giovannino de Grassi, I-20123 Milano, Italy, Mr. Roberto Colussi, residing at 10, Via Pontaccio, I-20121 Milano, Italy and Mr. Mario Marcenaro residing at 47, Oxford Avenue Sandhurst, 2196 Sandton, South Africa, as new members of the board of managers of the Company, to be effective on and from the Condition Precedent being fulfilled. It was noted that by letters duly signed, Mr. Piero Foresti, Mr. Roberto Colussi and Mr. Mario Marcenaro had consented to act as a member of the board of directors of the Company on and from the Condition Precedent being fulfilled.

Seventh resolution:

It was unanimously resolved to appoint HPM Revisionsgesellschaft AG, with registered seat at 3, Sonnenhof, CH-8808 Pfäffikon in Switzerland as new auditor of the Company for the financial year starting on January 1, 2011 and ending December 31, 2011.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be born by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le sept décembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «Marble and Quartzite Holdings S.à r.l.» (la «société»), ayant son siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B sous le numéro 58.296, constituée suivant acte reçu le 14 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 301 en date du 17 juin 1997 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 551 en date du 6 avril 2007.

Ont comparu,

- Finstone S.à r.l., une société ayant son siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,
 - Mr. Casoni-Valenti Giorgio, demeurant professionnellement au 10, Xose Alvarez Blasquez, E-36203 Vigo, Spain,
 - Mr. Monteverdi Giuseppe, demeurant professionnellement au 58/A, Via 1 Maggio, I-34074 Monfalcone, Italy,
- (les «Actionnaires»),

ici représentés par Monsieur Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 133,438 parts sociales, représentant 100 % du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les actionnaires avaient été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation des comptes intérimaires au 30 septembre 2011 en tant que comptes à la date de transfert;
3. Approbation du transfert du siège de la Société du 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Grand-duché de Luxembourg au 30, Staldenbachstrasse, CH-8808 Pfäffikon en Suisse, et approbation du changement de nationalité de la Société de nationalité luxembourgeoise vers la nationalité suisse, sous la condition suspensive de l'enregistrement de la Société au registre du commerce Suisse, nomination de mandataires de la Société pour effectuer les formalités luxembourgeoises;
4. Modification des statuts de la Société et adoption de nouveaux statuts afin de mettre les documents statutaires en conformité avec les lois suisses, statuts qui seront applicables dès l'enregistrement de la Société auprès du registre de commerce Suisse;
5. Approbation des démissions des gérants de la Société qui seront effectives dès l'enregistrement de la Société auprès du registre de commerce Suisse;
6. Nomination de nouveaux membres du conseil d'administration de la Société qui sera effective dès l'enregistrement de la Société auprès du registre du commerce Suisse;
7. Nomination d'un auditeur Suisse;
8. Points divers.

IV.- Une copie des statuts en vigueur de la Société a été communiquée à l'assemblée. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les associés renoncent aux délais et formalités de convocation prévus par la loi; les associés reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire et s'accordent à voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des associés pendant un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution:

Il est unanimement décidé d'approuver les comptes intérimaires au 30 septembre 2011 en tant que comptes à la date de transfert.

Troisième résolution:

Il est décidé de migrer la Société de 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Grand-duché de Luxembourg, vers le 30, Staldenbachstrasse, CH-8808 Pfäffikon en Suisse, que la Société adopte la nationalité Suisse et que la Société cesse toute activité à Luxembourg (le «Transfert»).

Il est rappelé que la personne morale de la Société survivra au Transfert et que, par voie de conséquence, la Société sera et demeurera le seul propriétaire de tous ses actifs et sera pleinement responsable de ses dettes suite au Transfert. De plus, il est rappelé que, suite au Transfert, la Société adoptera la forme d'une société de capitaux («Aktiengesellschaft»).

Les conditions et les formalités à accomplir au regard des lois luxembourgeoises et de Suisse, permettant d'opérer le Transfert, ont été présentées aux associés et ces derniers ont décidé à l'unanimité que le Transfert sera soumis à la réalisation de la condition suspensive que la Société soit immatriculée au Registre de Commerce Suisse (la «Condition Suspensive»).

Il a été décidé à l'unanimité que le Transfert sera effectif uniquement au jour de réalisation de la Condition Suspensive. Suite à l'immatriculation de la Société en Suisse, cette dernière sera radiée du registre à Luxembourg, afin de devenir pleinement une société Suisse, régie exclusivement par les lois Suisse. Il est de plus souligné qu'à la date de son immatriculation au Registre du commerce Suisse, la Société (i) cessera d'être régie par les lois luxembourgeoises et (ii) sera radiée avec effet immédiat sur requête expresse faite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il est unanimement décidé de nommer M. Gérard Becquer et Mme Annie Frenot résidant professionnellement à Luxembourg et M. Regis Galiotto de l'Etude du Notaire Hellinckx, résidant professionnellement à Luxembourg, investis des pleins pouvoirs de substitution, agissant, chacun individuellement, au nom et pour le compte de la Société, de demander la radiation de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et de procéder aux formalités luxembourgeoises.

De plus, il a été unanimement décidé que suite à l'accomplissement de la Migration, le siège social de la Société sera situé au 30, Staldenbachstrasse, CH-8808 Pfäffikon en Suisse. Afin d'éviter tout doute, le changement de siège social de la Société ne sera pas effectif tant que la Condition suspensive ne sera pas remplie.

Quatrième résolution:

Consécutivement à l'adoption de la troisième résolution, il a été unanimement décidé de modifier les statuts de la Société et d'adopter des nouveaux statuts afin de se mettre en conformité avec les lois suisses (les «Modifications»). Il est également noté qu'en vertu des Modifications, la Société se dénommera «Marble and Quartzite Holdings AG». De plus, il a été unanimement décidé que les Modifications ne seront pas effectives tant que la Condition Suspensive ne sera pas remplie. Pour éviter tout doute, si la Condition Suspensive se réalise, les Modifications deviendront effectives dès la date de réalisation de la Condition Suspensive. Il est unanimement décidé que, suite aux Modifications, les Statuts de la Société et les modifications des Statuts seront rédigés en accord avec les annexes ci-jointes.

Il est reconnu à l'unanimité que les 133,438 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune sont actuellement détenues comme suit:

- Finstone S.à r.l. détient 125,498 parts sociales;
- Mr Giorgio Casoni-Valenti détient 7,179 parts sociales;
- Mr Giuseppe Monteverdi détient 761 parts sociales.

Il est ensuite reconnu que suite au Transfert, les 133,438 parts sociales de la Société auront une valeur nominale de CHF 30 chacune et qu'il n'y aura aucun changement dans l'actionnariat de la Société. Par conséquent, l'allocation se fera comme suit:

- Finstone S.à r.l.: 125,498 parts sociales;
- Mr Giorgio Casoni-Valenti: 7,179 parts sociales;
- Mr Giuseppe Monteverdi: 761 parts sociales.

Cinquième résolution:

Il est rapporté que conformément aux lettres de démission reçues, M. Gérard Becquer, résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, M. Roberto Colussi, résidant au 10, Via Pontaccio, I-20121 Milano, Italie et M. Juan Santos, résidant au 9, rue de la Gare, F88127 Vagny, France ont proposé leur démission de leurs fonctions de gérant de la Société avec effet dès la date de réalisation de la Condition Suspensive (la «Démission»). Il est également unanimement décidé d'approuver la Démission avec effet dès la date de réalisation de la Condition Suspensive et d'accorder décharge à M. Gérard Becquer, M. Roberto Colussi et M. Juan Santos pour l'exercice de leur mandat à compter de la date de leur nomination comme gérants de la Société jusqu'à la date de réalisation de la Condition Suspensive.

Sixième résolution:

Il est unanimement décidé de nommer M. Piero Foresti, résidant au 2, Via Giovannino de Grassi, I-20123, Italie, M. Roberto Colussi, résidant au 10, Via Pontaccio, I-20121 Milano, Italie et M. Mario Marcenaro, résidant à 47, Oxford Avenue Sandhurst, 2196 Sandton, South Africa comme membres du conseil d'administration de la Société à compter de

la date de réalisation de la Condition Suspensive. Il est noté que M. Piero Foresti, M. Roberto Colussi et M. Mario Marcenaro par lettres dûment signées, ont accepté le mandat d'administrateur de la Société à compter de la date de réalisation de la Condition Suspensive.

Septième résolution:

Il est unanimement décidé de nommer HPM Revisionsgesellschaft AG, ayant pour siège social le 3, Sonnenhof, CH-8808 Pfäffikon en Suisse comme réviseur d'entreprises pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2011 et se terminant le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros (1.500.-EUR). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56111. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003232/268.

(120001986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Decofinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.554.

L'an deux mille onze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, DECOFINANCE S.A. ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 74554.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lenz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg en date du 23 février 2000, publié au Mémorial C numéro 426 du 15 juin 2000, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 28 avril 2010 publié au Mémorial C numéro 1419 du 10 juillet 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, la société Grant Thornton Lux Audit S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg R.C.S. Luxembourg section B numéro 43.298.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Frais et Dépens

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 1.000,- (mille Euros).

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, E. TAZZIERI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55159. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003661/67.

(120002447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Floc S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6974 Niederanven, 12, Zone Industrielle de Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 41.444.

Suite à un contrat de cession de parts sociales en date du 13 décembre 2010, la société Merlin sàrl cède 10 parts sociales qu'elle détient dans la société Floc sàrl à la société Format Management sa, ayant son siège social 12 zi Bombicht à L-6947 Niederanven, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.414.

L'intégralité des 100 parts sociales de la société Floc sàrl est donc détenu par la société Format Management sa.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Format Management sa / Format Management sa / Merlin sàrl

Patrick Wittwer / Peter Czibula / Marc Wagner

Administrateur / Administrateur / -

Référence de publication: 2012003710/17.

(120002960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

BERF Luxco 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 160.384.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of December.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BERF Luxco 1, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 73, Côte d' Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.384 (the Company). The Company was incorporated on April 7, 2011 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1627, page 78051 of July 20, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended once since the date of its incorporation pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on June 15, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2342, page 112370 of October 10, 2011.

There appeared:

Catella Real Estate AG Kapitalanlagegesellschaft, a company under the laws of Germany, having its registered office at Alter Hof 5/IV, 80331 München, registered with Handelsregister B des Amtsgerichts München, under number HRB 169051, (acting on account of the German open ended real estate investment fund (Immobilien-Sondervermögen) Bouwfonds European Residential) (the Sole Shareholder),

represented by Rémi Slama, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder held all the shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting was as follows:

1. Creation of a new class of "tracker" shares of the Company namely the class D "tracker" shares (the Class D Shares), each having a par value of one euro (EUR 1) and having the same rights and features as the existing shares of the Company;

2. Conversion of an amount of five hundred (500) ordinary shares of the Company into an amount of five hundred (500) newly created class D Shares;

3. Amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the creation of the Class D Shares and the conversion proposed in item 1. and 2. above;

4. Amendment to article 15 of the articles of association of the Company;

5. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly created shares in the shareholder's register of the Company.

III. that the Meeting took the following Resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to create a new class of "tracker" shares of the Company namely the class D "tracker" shares (the Class D Shares), each having a par value of one euro (EUR 1) and having the same rights and features as the existing shares of the Company.

Second resolution

The Meeting resolves to convert an amount of five hundred (500) ordinary shares of the Company into an amount of five hundred (500) newly created Class D Shares.

Third resolution

As a consequence of the first and second resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at fourteen thousand euro (EUR 14,000), represented by fourteen thousand (14,000) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, a Share), divided into (i) twelve thousand (12,000) ordinary shares (the Ordinary Shares), five hundred (500) class A «tracker» shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) five hundred (500) class B «tracker» shares (collectively, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iii) five hundred (500) class C «tracker» shares (collectively, the Class C Shares and individually, a Class C Share), and (iv) five hundred (500) class D «tracker» shares (collectively, the Class D Shares and individually, a Class D Share), all subscribed and fully paid-up. Each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares (collectively, the «Tracker Shares», and individually, a «Tracker Share») shall track the performance and returns of the underlying assets which it tracks.

The Company may also create and issue additional Tracker Shares that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

The Class A Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of BERF France 1 SCI.

The Class B Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of BERF France 2 SCI.

The Class C Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of BERF France 3 SCI.

The Class D Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in BF BER Denmark 01 K/S and BF BER Denmark 02 ApS.”

Fourth resolution

As a consequence of the first and second resolution, the Meeting resolves to amend article 15 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **15.1.** After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the Shares of each class shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of BERF France 1 SCI (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(c) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of BERF France 2 SCI (the Class B Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(d) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class C Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of BERF France 3 SCI (the Class C Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(e) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class D Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in BF BER Denmark 01 K/S and BF BER Denmark 02 ApS (the Class D Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(f) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.”

Fifth resolution

The meeting resolves to amend the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly created shares in the shareholder's register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which were to be borne by the Company as a result of this deed were estimated to be approximately EUR 1,500.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

This deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

Having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, together with the notary, signed this deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinzième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BERF Luxco 1, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.384 (la Société). La Société a été constituée le 7 avril 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1627, page 78051 du 20 juillet 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés une fois depuis sa date de constitution suivant un acte rédigé par le notaire instrumentant le 15 juin 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2342, page 112370 du 10 octobre 2011.

A comparu:

Catella Real Estate AG Kapitalanlagegesellschaft, une société constituée selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Alter Hof 5/IV, 80331 Munich, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés B du Tribunal de Munich (Handelsregister B des Amtsgerichts München), sous le numéro HRB 169051, (agissant pour le compte du fonds commun de placement immobilier allemand (Immobilien-Sondervermögen) Bouwfonds European Residential) (l'Associé Unique), représentée par Rémi Slama, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, est restée annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales "traçantes" de la Société nommément les parts sociales "traçantes" de classe D (les Parts Sociales de Classe D), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et ayant les mêmes droits et caractéristiques que les parts sociales existantes de la Société;

2. Conversion d'un montant de cinq cents (500) parts sociales ordinaires de la Société en un montant de cinq cents (500) Parts Sociales de classe D nouvellement créées;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la création des Parts Sociales de Classe D et la conversion proposée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 15 des statuts de la Société;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement créées dans le registre des associés de la Société.

III. que l'Assemblée a pris les Résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales "traçantes" de la Société nommément les parts sociales "traçantes" de classe D (les Parts Sociales de Classe D), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et ayant les mêmes droits et caractéristiques que les parts sociales existantes de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir un montant de cinq cents (500) parts sociales ordinaires de la Société en un montant de cinq cents (500) Parts Sociales de classe D nouvellement créées.

Troisième résolution

En conséquence de la première et de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à quatorze mille euros (EUR 14.000), représenté par quatorze mille (14.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement et indépendamment de leur classe, les Parts Sociales, et individuellement et indépendamment de leur classe, une Part Sociale), représentées par (i) douze mille (12.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et au singulier, une Part Sociale de Classe A), (ii) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et au singulier, une Part Sociale de Classe B), (iii) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et au singulier, une Part Sociale de Classe C), et (iv) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et au singulier, une Part Sociale de Classe D), toutes souscrites et entièrement libérées. Chacune des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D (collectivement les "Parts Sociales Traçantes", et individuellement, une Part Sociale Traçante") tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elle suit.

La Société peut également créer et émettre des Parts Sociales Traçantes supplémentaires qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de BERF France 1 SCI.

Les Parts Sociales de Classe B tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de BERF France 2 SCI.

Les Parts Sociales de Classe C tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de BERF France 3 SCI.

Les Parts Sociales de Classe D tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans BF BER Denmark 01 K/S et BF BER Denmark 02 ApS."

Quatrième résolution

En conséquence de la première et de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 15 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **15.1.** Après affectation des bénéfices au compte de réserve statutaire ci-dessus et sous réserve de toutes dispositions légales obligatoires, tous les bénéfices supplémentaires seront distribués et versés comme suit:

a) Les détenteurs de Parts Sociales de chaque classe auront, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription pour les Parts Sociales de cette classe (le Revenu d'Investissement) moins (ii) tous les frais directement liés à cet investissement (les Frais d'Investissement), les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

b) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe A au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans le capital social de BERF France 1 SCI (le Revenu Net d'Investissement de Classe A) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;

c) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe B au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et

revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans le capital social de BERF France 2 SCI (le Revenu Net d'Investissement de Classe B) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;

d) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe C au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans le capital social de BERF France 3 SCI (le Revenu Net d'Investissement de Classe C) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de classe C, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;

e) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe D au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans BF BER Denmark 01 K/S et BF BER Denmark 02 ApS (le Revenu Net d'Investissement de Classe D) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de classe D, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;

f) L'assemblée générale des Associés a le pouvoir discrétionnaire de décider de l'affectation du solde des bénéfiques, le cas échéant. Elle peut notamment affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à un compte de réserve ou le reporter."

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement créées dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui ont incombés à la Société en raison du présent acte ont été estimés à environ EUR 1.500.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. SLAMA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56998. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003596/261.

(120003011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

FoamCo 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 121.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003702/9.

(120003086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Finepar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 61.143.

Merci de prendre note du changement d'adresse suivant:

- Monsieur Dominique Fontaine, demeurant au 78, rue du Castel, B-6700 Arlon.

Pour extrait conforme
STRATEGO TRUST
Domiciliataire

Référence de publication: 2012003705/12.

(120002653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Format S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-6947 Niederanven, 12, Zone Industriel Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 28.566.

Suite à un contrat de cession de parts sociales en date du 13 décembre 2010, la société Merlin sarl cède 25 parts sociales qu'elle détient dans la société Format sarl à la société Format Management sa, ayant son siège social 12 zi Bombicht à L-6947 Niederanven, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.414.

L'intégralité des 250 parts sociales de la société Format sarl est donc détenu par la société Format Management sa.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Format Management sa / Format Management sa / Merlin sarl
Patrick Wittwer / Peter Czibula / Marc Wagner
Administrateur / Administrateur / -

Référence de publication: 2012003711/17.

(120002959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Fineq S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 57.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003706/10.

(120003118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Fiwarec s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8261 Mamer, 65, rue de Dangé Saint Romain.
R.C.S. Luxembourg B 143.492.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003708/9.

(120002726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Flint Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 38.742.

Merci de prendre note des changements d'adresses suivants:

- Monsieur Dominique Fontaine, demeurant au 78, rue du Castel, B-6700 Arlon.

Pour extrait conforme
STRATEGO TRUST
Domiciliataire

Référence de publication: 2012003709/12.

(120003141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Acadia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.951.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au Siège Social en date du 5 Janvier 2012

Les mandats d'Administrateurs de Madame Sylvie TALMAS, de Mademoiselle Sarah URIOT et de Madame Senada CATIC ne sont pas renouvelés.

Monsieur Jean-Marc FABER né le 7 avril 1966 à Luxembourg, Monsieur Christophe MOUTON né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard (Belgique) demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et Monsieur Manuel BORDIGNON né le 04 juin 1969 à Esch-sur-Alzette, tous demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg sont nommés aux postes d'Administrateurs.

Les mandats de Messieurs Jean-Marc FABER, Christophe MOUTON et Manuel BORDIGNON viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sarl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait Sincère et conforme
ACADIA S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012004180/23.

(120003366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Paramount Dallion Investors VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.780.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of December.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Walton Paramount Atlas Structure A-VI, L.L.C, a limited liability company formed under the laws of the State of Delaware, with registered office at 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware 19801, United-States of America, (registered number 5066243),

represented by Mr. Thierry Somma, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Paramount Dallion Investors VI S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of investment in securities, participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares, with a par value of one US Dollar (USD 1) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital or in case of a sole shareholder only with the prior authorisation of the Board of Managers, which will not be unreasonably upheld, delayed or conditioned.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Notwithstanding anything contained herein, the number of shareholders shall be restricted to twenty-five (25). The Company shall not make any invitation to the public to subscribe to its shares or debentures. Further, the Company shall not invite or accept any deposits from persons other than its members or managers.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of

shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Art. 8. Shareholders' Register. The shares are in registered form and they shall be numbered consecutively, starting from one (1).

The Board of Managers shall keep a register in Luxembourg at the Company's registered office setting out the names and addresses of all shareholders, the dates on which the shares were acquired, the number of shares, and the amount paid up in respect of each share.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 9. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place (in Luxembourg) indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers and kept at the registered office of the Company.

Art. 12. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 14. Representation of the Company. In case only one Manager has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 16. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 17. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of May of each year, at 10 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 21. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 22. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting and kept in the registered office of the Company in Luxembourg.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers and kept in the registered office of the Company in Luxembourg.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 23. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 24. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval. The annual accounts of the Company should be maintained at the registered office of the Company.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 25. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to apply the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 26. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twenty thousand (20,000) shares, with a par value of one US Dollar (USD 1) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2012.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- Ms. Péchon Valérie, born in Caracas on 10 November 1975, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg;

- Mr. Catala David, born in Gent on 19 January 1979, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

- Mr. Froment Hugo, born in Laxou on 22 February 1974, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg.

2. Resolved that the registered office shall be at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-et-unième jour de décembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Walton Paramount Atlas Structure A-VI, L.L.C., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, ville de Wilmington, Conté de New Castle, Etat de Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, (enregistrée sous le numéro 5066243),

représentée par M. Thierry Somma, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Paramount Dallion Investors VI S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américain (USD 20.000) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou en cas d'actionnaire unique uniquement avec l'accord préalable du Conseil de Gérance, accord qui ne sera pas déraisonnablement maintenu en attente, retardé ou conditionné.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Nonobstant ce qui précède, le nombre des actionnaires devra être restreint à vingt-cinq (25). La Société n'invitera pas, ni n'acceptera de dépôt de personnes autres que ses membres ou ses gérants.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Art. 8. Registre d'Actionnaire. Les actions sont de forme nominative et elles devront être numérotées successivement en commençant par un (1).

Le Conseil de Gérance doit conserver un registre à Luxembourg au siège social de la Société qui mentionne les noms et adresses de tous les actionnaires, les dates auxquelles les actions ont été acquises, le nombre d'actions, et le montant payé pour chaque action.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit (à Luxembourg) indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants et conservées au siège social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 14. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la

connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 16. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 17. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit à Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le second mardi du mois de mai de chaque année, à dix (10) heures du matin.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 21. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 22. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée et conservés au siège social de la Société à Luxembourg.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants et conservés au siège social de la Société à Luxembourg.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 24. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation. Les comptes annuels de la Société devront être maintenus au siège social de la Société.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 25. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider d'utiliser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 26. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 28. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au, et payé intégralement en numéraire les vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euro (EUR 1.000,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2012.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée

- Mme Péchon Valérie, née à Caracas le 10 novembre 1975, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- M. Catala David, né à Gent le 19 Janvier 1979, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg; et

- M. Froment Hugo, né à Laxou le 22 février 1974, ayant son adresse professionnelle à au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2) Fixation du siège social de la Société au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Somma, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57965. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Tom Benning.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012001885/610.

(120000155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Fu Hua S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 53, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.246.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2012003713/12.

(120002633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

G.I.T.C. S.A. (Global Investment and Trading Company S.A.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.085.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Wiltz, le 04/01/2012.

Référence de publication: 2012003717/10.

(120002803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Global Sporting Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.956.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003719/10.

(120003210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Royal Kebab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4833 Rodange, 9, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.229.

Assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2011 de la société Royal Kebab S.à r.l.

Rectificatif du dépôt référencé L110198179

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10 heures Suite aux cessions de parts sous seing privé intervenues en date du 6 décembre 2011 Les parts sociales sont dès à présents souscrits comme suit:

Monsieur KOCA Huseyin,

né le 20.08.1968 à Emirdag (Turquie)

demeurant à L-54350 Mont-Saint-Martin, 41, Rue de la Forêt 490,- parts sociales

Monsieur KOCA Turabi,

né le 10.04.1974 à Emirdag (Turquie)

demeurant à L-54350 Mont-Saint-Martin, 21, Avenue de la Gare 510,- parts sociales

100 parts sociales

Monsieur Orhan KARADENIZ donne par la même occasion sa démission en tant que gérant. Monsieur KOCA Turabi, né le 10.04.1974 à Emirdag (Turquie), demeurant à L-54350 Mont-Saint-Martin, 21, Avenue de la Gare, est nommé seul et unique gérant avec pleins pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Fait à Rodange, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2012004610/22.

(120003308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Greenman AUTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 143.235.

Les comptes annuels au 31/07/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003721/9.

(120003226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Jivago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 146.699.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 2 janvier 2012

La démission de Messieurs Silvio PERLINO et Raffaello RAIMONDO de leur poste d'administrateur de la société sont acceptées.

Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

JIVAGO S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012003783/17.

(120002928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

**Agence d'assurances Antony, Korac & Vogel S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Danluxinvest S.A.).**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 112.699.

L'an deux mille onze, le vingt décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Se réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DANLUXINVEST S.A.», établie et ayant son siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 40-42, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112.699, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 516 du 10 mars 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida KORAC, salariée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

L'assemblée choisit Monsieur Daniel ANTONY, salarié, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Constat que les mille (1.000) actions représentatives du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont actuellement libérées à concurrence de 48%;

2. Suppression de la valeur nominale des actions et échange des mille (1.000) actions contre trente (30) actions;

3. Changement de la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.);

4. Modification de la dénomination sociale de la Société en «Agence d'assurances Antony, Korac & Vogel S.à r.l.»;

5. Transfert du siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents;

6. Modification de l'objet social comme suit:

«La Société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La Société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.»;

7. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

8. Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société sans en modifier les caractéristiques essentielles;

9. Nomination, pour une durée indéterminée, des personnes suivantes aux fonctions de gérants:

- Monsieur Daniel ANTONY, salarié, né à Luxembourg, le 4 août 1966, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, et

- Mademoiselle Alida KORAC, salariée, née à Berane (Monténégro), le 25 février 1992, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents;

10. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée constate que les mille (1.000) représentatives du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont actuellement libérées à hauteur de quarante-huit pour cent (48%), de sorte à ce que la Société dispose d'un capital libéré à hauteur de quatorze mille huit cent quatre-vingt euros (14.880,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions et de les remplacer par trente (30) actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la Société, sans en modifier les éléments essentiels.

L'assemblée constate:

- que par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée;

- que la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de la Société;

- que les trente (30) actions sont remplacées par trente (30) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent quatre-vingt-seize euros (496,- EUR); et

- que par conséquent chaque associé recevra une «part sociale S.à r.l.» en échange d'une «action S.A.».

Dans le cadre de la transformation de la forme juridique, il est justifié au notaire instrumentant par un bilan établi en date du 19 décembre 2011 et par une attestation du conseil d'administration de «DANLUXINVEST S.A.», datée du 19 décembre 2011, que l'actif net de la Société n'est pas inférieur au capital social minimum applicable pour une société à responsabilité limitée, soit un montant de douze mille cinq cents euros (12.500, EUR); lesquels bilan et attestation, après avoir été signés «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

Quatrième résolution

L'assemblée décide:

- de changer la dénomination de la Société en «Agence d'assurances Antony, Korac & Vogel S.à r.l.»;

- de transférer le siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents;

- de modifier l'objet social et d'adopter pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 6); et

- d'accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière aux administrateurs, administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'en date de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts, afin de refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société et de leur donner la teneur suivante:

«Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée dénommée «Agence d'assurances Antony, Korac & Vogel S.à r.l.», (ci-après la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La Société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à quatorze mille huit cent quatre-vingt euros (14.880,- EUR), représenté par trente (30) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent quatre-vingt-seize euros (496,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.»

Sixième résolution

L'assemblée constate que les trente (30) parts sociales sont détenues comme suit:

1) Monsieur Daniel ANTONY, salarié, né à Luxembourg, le 4 août 1966, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, dix parts sociales	10
2) Mademoiselle Alida KORAC, salariée, née à Berane (Monténégro), le 25 février 1992, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, dix parts sociales	10
3) Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, né à Luxembourg, le 31 janvier 1976, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, dix parts sociales	10
Total: trente parts sociales	30

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer, pour une durée illimitée, Monsieur Daniel ANTONY et Mademoiselle Alida KORAC, préqualifiés, comme gérants de la Société et de fixer leur pouvoir de signatures comme suit:

«La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe de deux gérants.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille quatre cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. VOGEL, A. KORAC, D. ANTONY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2011. LAC/2011/57213. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003660/191.

(120002570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Garden Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 82.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003722/10.

(120003219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Hagimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 27, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 140.692.

Extrait de décision du conseil d'administration du 9 mai 2011

Les administrateurs de la société anonyme HAGIMMO S.A., ayant son siège à 27, rue de Steinfort, L-8366 Hagen, R.C.S. Luxembourg B 140692, décident de nommer Monsieur Paul KARIER, technicien diplômé, né le 2 janvier 1963 à Steinfort, demeurant à L-8366 Hagen, 29, rue de Steinfort, comme Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Hagen.

Signature

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2012003739/15.

(120003040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

GBTI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 163.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012003723/14.

(120003241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

AAA Participations Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 113.062.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30.12.2011*

L'associé de la société AAA PARTICIPATIONS SARL réuni le 30.12.2011 au siège social a décidé ce qui suit:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.
2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.
3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
4. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne sont pas présents à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qu'il appartiendra.

Fait à Luxembourg le 30.12.2011.

Pour extrait conforme

Le liquidateur

Référence de publication: 2012004872/22.

(120004196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Geogare 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 77.555.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012003724/12.

(120002512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Geogare 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 77.556.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012003725/12.

(120002511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Gesylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 91.732.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003726/10.

(120002920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

ROYAL Luxembourg SOPARFI S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.944.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 19 décembre 2011 que Monsieur Reno Maurizio TONELLI a démissionné de son mandat d'administrateur du conseil d'administration de la société ROYAL Luxembourg SOPARFI S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58 944, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 19 décembre 2011 que Monsieur Pierre LENTZ a démissionné de son mandat d'administrateur du conseil d'administration de la société ROYAL Luxembourg SOPARFI S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58 944, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 19 décembre 2011 que Monsieur Luc HANSEN a démissionné de son mandat d'administrateur du conseil d'administration de la société ROYAL Luxembourg SOPARFI S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58 944, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 19 décembre 2011 que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société ROYAL Luxembourg SOPARFI S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58 944, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003949/20.

(120003208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Global Equities and Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 112.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L – 1746 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012003729/13.

(120002927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Growth Yield Return S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 123.401.

Merci de prendre note des changements d'adresses suivants:

- Monsieur Dominique Fontaine, demeurant au 78, rue du Castel, B-6700 Arlon.
- Monsieur Pierre Goffinet, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
- STRATEGO INTERNATIONAL, avec siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

Pour extrait conforme
STRATEGO TRUST
Domiciliataire

Référence de publication: 2012003732/14.

(120002785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

GS Quadrat Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 144.570.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2012003734/14.

(120002782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

ICT Europe, Information & Communication Technologies Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 84.502.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 19 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 janvier 2011.
Maître Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2012003750/13.

(120002455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

PEC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.572.

In the year two thousand eleven, on the fourteenth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary of residence in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CB Richard Ellis Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF, a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé incorporated and existing as a société en commandite par actions under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.332 and which has been registered on the official list of specialized investment funds with effect as of August 20, 2008, acting in respect of its open-ended compartment CB Richard Ellis Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF - Pan European Core Fund, duly represented by its general partner and sole manager CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP S.à r.l. a société à responsabilité limitée with a share capital amounting to EUR 12,500, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.331,

here represented by Mrs. Lieve Breugelmans, manager, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of PEC Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.572 (the "Company")

incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed notary, dated April 9, 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1092 of May 26, 2010,

has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by one million nine hundred thousand Euro (EUR 1,900,000.-), from one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) up to two million Euro (EUR 2,000,000.-), by the issue of one million nine hundred thousand (1,900,000.-) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The one million nine hundred thousand (1,900,000.-) new shares have been entirely subscribed and fully paid-up by the Sole Shareholder by a contribution in cash, so that the total amount of one million nine hundred thousand Euro (EUR 1,900,000.-), is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolved to modify article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at two million Euro (EUR 2,000,000.-), represented by two million (2,000,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each. The shares are collectively referred to as the "Shares" and individually a "Share".

The rest of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of these resolutions is estimated at approximately EUR 2,500.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CB Richard Ellis Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé, constituée sous la forme d'une société en commandite par actions, régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.332 et inscrite sur la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés avec effet au 20 août 2008, agissant pour le compte de son compartiment ouvert, CB Richard Ellis Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF - Pan European Core Fund dûment représentée par son associé commandité et gérant unique CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP S.à.r.l. une société à responsabilité limitée ayant un capital social d'un montant de EUR 12,500, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.331,

ici représentée par Mme Lieve Breugelmans, gérante, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration sera signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de PEC Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.572 (la «Société»).

constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, le notaire précité, en date du 9 avril 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1092 du 26 Mai 2010,

a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000,-), pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-), à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), par l'émission d'un million neuf cent mille parts sociales (1.900.000,-) d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les un million neuf cent mille (1.900.000,-) parts sociales ont été entièrement libérées et souscrites par l'Associé Unique, par un apport en numéraire, de sorte que la somme d'un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000,-), se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“La Société a un capital social de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1). Les parts sociales sont collectivement nommées les «Parts Sociales» et individuellement, une «Part Sociale».”

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ces résolutions est estimé à environ EUR 2.500.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. BREUGELMANS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57324. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003918/107.

(120003238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Harbinger Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.618.075,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.489.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 28 décembre 2011 que Harbinger Capital Partners Special Situations Fund, LP., associé de la société Harbinger Capital Investments S.a r.l., a transféré 10.000 [dix mille] parts sociales de Classe A de la société Harbinger Capital Investments S.à r.l. à Harbinger Capital Partners Master Fund I, Ltd.

Suite à ces transferts, les parts sociales de Harbinger Capital Investments S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

- Harbinger Capital Partners Master Fund I, Ltd.

* 30.000 parts sociales de Classe A

* 5.405.071 parts sociales de Classe B

- Global Opportunities Breakaway Ltd.

* 6.183.004 parts sociales de Classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003735/18.

(120002979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Hagimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 27, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 140.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003737/9.

(120003022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Hagimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 27, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 140.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003738/9.

(120003023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Hightly Corporation S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.871.

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 15 novembre 2011 à 10h00

Délibérations

Après analyse et délibération:

1. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, de transférer le siège social de la société au 217 route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Il est rappelé que le Gérant de la société est:

Hightly Euro Strategy for Steel Sàrl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012003742/18.

(120002600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Harmony Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 84.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003740/9.

(120002460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

HSBC Global Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 25.087.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003744/10.

(120003017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Hunza Ventures II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 142.865.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 05 janvier 2012:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale extraordinaire nomme comme réviseur d'entreprises:

Ernst & Young S.A., avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, RC Luxembourg B 47771, avec effet rétroactif au 22 Octobre 2010. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012003745/16.

(120002845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Real Equity SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 163.300.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 2 janvier 2012 que:

1. Est coopté aux fonctions d'administrateur de la Société:

- Monsieur Enrico TODISCO GRANDE, avocat d'affaire, avec adresse professionnelle au Via P. Regazzioni, 1 - CH-6900 Lugano, Suisse avec effet au 2 janvier 2012;

en remplacement de Monsieur Jean-Marie SCHUL. Le mandat de l'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012003939/19.

(120002474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.